

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT M18 FEMININ BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	CHAMPIONNAT BFC M18 FEMININ	 Ligue Bourgogne Franche-Comté
Catégorie	M18 FEMININE	
Abréviation	18F	
Commission sportive référente	CSR	
Forme de jeu	6x6	
Hauteur du filet	2m24	
Taille du terrain	9m x 18m	
Genre	Féminin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité AVANT LE 24/09
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Groupement de licenciés	OUI
Bassin de pratique et option « open »	OUI

Art 3 - LICENCES DES JOUEUSES

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition Extension volley-ball
Option OPEN autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale
Catégories autorisées	
M13	Interdiction
M15	Oui avec simple surclassement
M18	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueuses inscrites sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueuses mutées et/ou option OPEN	Illimité
Nombre maximum de joueuses étrangères hors UE	Illimité
Nombre maximum de joueuses étrangères Ligue	Illimité

Art 5 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	14h
Plage d'implantation autorisée	Samedi 11h-18h / Dimanche 11h-15h
Modification d'implantation autorisée	OUI
Délais minimums d'acceptation par les 2 clubs	48h avant la rencontre
Modification de la commission sportive	Oui (en cas de force majeure)

Art 6 - COMMUNICATION DES RESULTATS

Saisie des résultats sur le site FFVB	Avant 21h00 le jour de la rencontre
GSA responsable de l'envoi des Feuilles De Match	GSA organisateur avec utilisation de la FDME ou, en secours, via l'espace club

Envoi du résultat : **Feuille De Match Électronique (FDME)**
En secours, utilisation d'une feuille de match papier (Format A3 ou feuille simplifiée)
puis envoi de cette feuille de match scannée et complétée via l'espace club, le jour même.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

Championnat M18 open est ouvert aux équipes M15 souhaitant jouer en 6x6 (avec un simple surclassement). Rencontres matchs allers/retours (3 sets gagnants de 25 points).

PREMIERE PHASE

24 équipes inscrites : 6 poules de 4 équipes avec matchs A/R.

DEUXIEME PHASE

4 poules de 6 équipes qui jouent chacune 10 matchs en A/R :

- les premières équipes de chaque poule de première phase : poule de 6 pour classement de 1 à 6
- les deuxièmes équipes de chaque poule de première phase : poule de 6 pour classement de 7 à 12
- les troisièmes équipes de chaque poule de première phase : poule de 6 pour classement de 13 à 18
- les quatrièmes équipes de chaque poule de première phase : poule de 6 pour classement de 19 à 24

Dates :

Première phase : 22-23/10/2022, 05-06/11/2022, 19-20/11/2022, 03-04/12/2022, 17-18/12/2022, 14-15/01/2023.

Deuxième phase : 21-22/01/2023, 28-29/01/2023, 25-26/02/2023, 11-12/03/2023, 25-26/03/2023, 08-09/04/2023, 29-30/04/2023, 06-07/05/2023, 20-21/05/2023, 03-04/06/2023.

2EME PHASE	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE EN DEPLACEMENT	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE EN DEPLACEMENT	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE EN DEPLACEMENT
JOURNEE 1 21-22/01	POULE A	POULE F	POULE B	POULE E	POULE C	POULE D
JOURNEE 2 28-29/01	POULE C	POULE F	POULE D	POULE B	POULE E	POULE A
JOURNEE 3 25-26/02	POULE F	POULE E	POULE A	POULE D	POULE B	POULE C
JOURNEE 4 11-12/03	POULE B	POULE F	POULE C	POULE A	POULE D	POULE E
JOURNEE 5 25-26/03	POULE F	POULE D	POULE E	POULE C	POULE A	POULE B
JOURNEE 6 08-09/04	POULE F	POULE A	POULE E	POULE B	POULE D	POULE C
JOURNEE 7 29-30/04	POULE F	POULE C	POULE B	POULE D	POULE A	POULE E
JOURNEE 8 06-07/04	POULE E	POULE F	POULE D	POULE A	POULE C	POULE B
JOURNEE 9 20-21/05	POULE F	POULE B	POULE A	POULE C	POULE E	POULE D
JOURNEE 10 03-04/06	POULE D	POULE F	POULE C	POULE E	POULE B	POULE A

Art 9 – DROITS SPORTIFS

Aucun droit sportif.

Regroupement de licenciés : si des clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le groupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueuses est envoyée au préalable (article 42 RG LIGA). Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général et récupère les DAF.

Art 10 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « extension Volley-ball » permet l'inscription d'une joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence encadrement accompagnée de l'extension correspondante obtenue avec l'attestation d'honorabilité.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueuses seront inscrites dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée forfait.

Art 12 – DAF

Pour remplir 1 Unité de Formation (UF) de devoir d'accueil et de formation (DAF) valable pour le club, l'équipe doit avoir participé à l'ensemble du championnat.

Art 13 – ARBITRAGE

Le GSA organisateur doit fournir un arbitre jeune pour chaque rencontre à domicile